

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, vers le 24 mai 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, vers le 24 mai 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[vers le 24 mai 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin communique à Lecoq de Boisbaudran l'état des appareils que Jacquet doit lui remettre. Sur l'appel du jugement par Jacquet. Godin pense qu'il n'a plus de motif de faire appel puisqu'il a offert de lui verser 10 000 F à mesure qu'il remettra les objets qui lui ont été livrés, mais qu'il se trouve peut-être gêné pour lui remettre les objets et qu'il est peut-être balloté par ses hommes d'affaires. Godin suggère à Lecoq de Boisbaudran que Vuillamy, qui désire se mettre en voyage, ne sera plus utile à Paris si Jacquet se refuse à remettre les appareils.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)

- [Vuillamy, C. \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (157r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 13/11/2024

Monsieur le Duc de Choiseul

Monsieur

Je vous joins à cette lettre l'état général
des affaires que jequeur doit me remettre
je n'ai pas encore reçu la signification
du jugement rendu en son profit.

Vous pourriez douter de l'appui de
jequeur quel motif peut lui faire refuser
d'acquiescer au jugement puisque je
lui ai offert de le faire et de déposer
les 20 mille francs pour lui être remis
à mesure de la remise des sept
quit me doit. peut être est un embarras
ou il se trouve de me le remettre
et pourtant votre projet de convention
lui laissant de la marge il est donc
probable que battus par ses hommes
d'affaires il finira par l'appui

si jequeur se refuse à rien remettre
des sept qui tient le prisonnier de M.
Guillemet ne sera probablement plus mis en
à Paris il devra se mettre en voyage
et mes intérêts le rendant aussi vite
lui je vous prie de que sans en parler
deviser agréer mes sentiments distingués

Godin